

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 17 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 141/2022

**RÉNOVATION/REDÉFINITION DU TERRAIN DE HAT TRICK DU
STADE LÉO LAGRANGE - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix sept novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 10 novembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, M. Brianceau, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Jéhan, M. Kabbaj, Mme Deletang, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Bennani, Mme Lelion, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à Mme Métayer), Mme Coirier (pouvoir à M. Pineau), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Gaglione), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), Mme Landier (pouvoir à M. Chusseau), M. Letrouvé (pouvoir à Mme Burgaud), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), M. Le Breton (pouvoir à M. Kabbaj)

Absents non excusés :

Mme Gallais, M. Le Forestier, M. Vince, M. Lumineau, conseillers municipaux

Alain Jéhan a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

OBJET : RÉNOVATION/REDÉFINITION DU TERRAIN DE HAT TRICK DU STADE LÉO LAGRANGE - DEMANDE DE SUBVENTION :

M. Didier Quéraud donne lecture de l'exposé suivant :

Les équipements sportifs couverts ne permettent pas de répondre à l'ensemble des sollicitations sportives. La demande a évolué depuis la crise sanitaire par la réappropriation des équipements découverts et moins énergivores. De ce fait, le développement des équipements en accès libre en extérieur devient un enjeu prioritaire du mandat.

Le terrain de Hat trick situé dans l'enceinte du stade Léo Lagrange de dimension 40*20 m disposant d'un sol en gazon synthétique est un équipement très plébiscité des clubs de football de Rezé, du grand public et des scolaires permettant un entraînement toute l'année et non limité en temps de pratique hebdomadaire en raison de son revêtement.

Cet équipement, crée en 2011 en accès libre est victime de son succès et nécessite d'être entièrement rénové.

Il est ainsi proposé de faire évoluer ce site en un terrain de cécifoot pour répondre à l'ensemble des citoyens pouvant pratiquer le football en extérieur.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – dispositif PEP (Pratiques en Equipements de Proximité).

Le conseil municipal,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111-1,

Vu le Code du Sport,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 17 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission vie et animation de la cité du 19 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents en lien avec le dossier de demande de subvention ANS ou toute autre demande de subvention.
- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2022.
- Décide d'approuver la création d'un terrain cécifoot.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

La maire,
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Agnès Bourgeois.